

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2022 ET DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf procèdera à l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2022, lors d'une séance extraordinaire, qui sera tenue exclusivement à cette fin le 16 décembre 2021 à 19 h 30. Le programme triennal des immobilisations sera également adopté lors de cette séance.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget et le programme des immobilisations.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette assemblée qui se tiendra à la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, GOA 4A0